

PARLEMENT WALLON

SESSION 2001-2002

27 JUIN 2002

PROJET DE DÉCRET

**organisant le statut de la Société wallonne de financement
et de garantie des petites et moyennes entreprises,
en abrégé «SOWALFIN» ***

AMENDEMENT

proposé par

MM. M. Lebrun et Consorts

* Voir Doc. **371** (2001-2002) - N°s 1 à 7.

PROJET DE DÉCRET

**organisant le statut de la Société wallonne de financement
et de garantie des petites et moyennes entreprises,
en abrégé «SOWALFIN»**

AMENDEMENT

A l'article 14, remplacer le dernier alinéa par l'alinéa suivant :

«Chaque comité de crédit est une instance collégiale qui statue à la majorité simple des votes.».

JUSTIFICATION

L'amendement vise à rendre plus explicites les modalités du vote.

M. LEBRUN
A. LIÉNARD